

Élections des représentantes et représentants du personnel au Conseil Scientifique de l'INS2I

Pour une Recherche publique dédiée à l'intérêt général !

Une autre recherche est possible : dans ses finalités, dans ses sujets et dans ses méthodes de travail.

La finalité de la recherche est avant tout de faire progresser la connaissance et notre capacité à comprendre, appréhender et interagir avec notre environnement. Cette connaissance doit être partagée au sein des sociétés humaines dans une perspective d'émancipation.

C'est hélas une logique différente qui guide la politique de recherche publique en France depuis plusieurs années en France, en forçant l'organisation et le mode de fonctionnement de la recherche publique à se conformer aux critères/contraintes du libéralisme (individualisme, compétition, fonctionnement par projet, hiérarchie, asphyxie bureaucratique, vision matérialiste et court-termiste,...), en visant à mettre les laboratoires publics de recherche au service des entreprises insérées dans des marchés concurrentiels. Pour Sud Recherche, le service public de recherche n'a pas vocation à mettre à disposition des outils pour gagner en compétitivité ou générer des profits.

Le monde de la recherche publique ne saurait s'affranchir d'orienter son travail pour faire face aux enjeux de société ; ainsi la recherche publique ne peut se contenter d'accompagner la course à la production sans se soucier des conséquences sur les êtres humains et l'environnement. Désormais, il est impératif de travailler intensément pour contrer le changement climatique et atténuer ses effets sans développer d'autres problèmes écologiques majeurs (nucléaire, nanotechnologies, ...), pour préparer la société en développant la connaissance de ce qui est en train de se passer ou encore pour proposer d'autres méthodes de production et de vie en société. C'est aussi le rôle de la recherche de critiquer la prétendue « croissance verte » et le consumérisme

prétendument sobre, sans oublier d'interroger ses propres pratiques.

Les organismes nationaux restent indispensables : Parce qu'il est impossible de prédire quelles seront les connaissances indispensables à la société dans le futur, un service public de recherche ne peut se permettre de laisser mourir une thématique ou une autre, quand bien même des moyens plus importants seraient ponctuellement accordés à un secteur ou un autre. Dans ce cadre, les organismes de recherche à vocation nationale ont un rôle capital. Nos élues et élus défendront le développement des moyens de la recherche dans les universités tout autant que le maintien d'une vision globale de la politique scientifique, qui ne doit pas être confinée à de l'accompagnement dans des « politiques de site » !

Des financements récurrents et des postes statutaires, pour une recherche publique indépendante : Pour nous la recherche publique ne peut donc s'accommoder d'une succession de projets à courte vue, elle doit se faire avec une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés et aux pouvoirs en place, que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'État peuvent garantir.

Pas de chantage au financement, pas de chantage à l'emploi. Et l'obligation d'obéissance des fonctionnaires ne doit pas servir à museler les expressions critiques sur les questions de société, d'environnement, de sécurité politique ou industrielle, ou sur quelque autre sujet pour lequel l'éclairage scientifique est pertinent. C'est pourquoi Sud Recherche est membre de la Maison des Lanceurs d'Alerte et soutient celles et ceux qui sont en difficultés professionnelles parce qu'ils choisissent des orientations de recherche minoritaires.



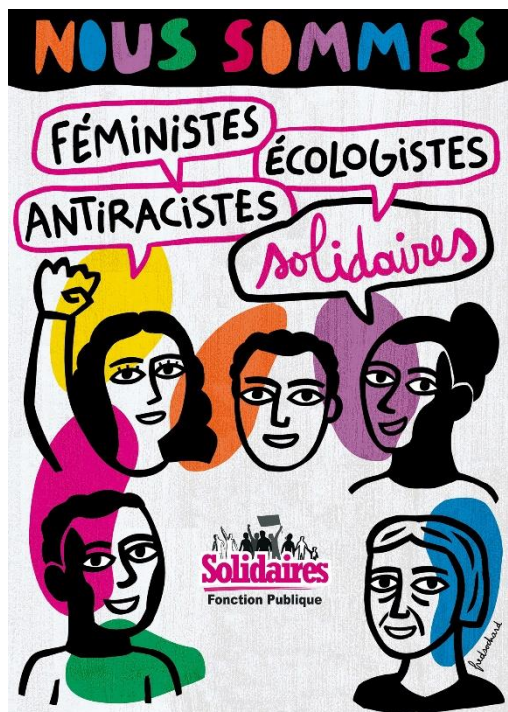
Pour Une recherche publique alimentant les débats de société...

Pas une tour d'ivoire !

Pas de pilotage par effets de mode non plus !

La recherche est un travail collectif : des droits identiques pour tout le personnel

Nous voulons travailler dans un cadre de coopération où l'efficacité collective est bien plus que la somme des efficacités individuelles. Pourtant, la politique des gouvernements qui se succèdent est orientée vers la valorisation de la compétition, elle nie le travail d'équipe et assimile l'intérêt général à celui des entreprises.



- ✓ Pour une recherche publique exercée par des agentes et agents publics sous statut de fonctionnaire ;
- ✓ Pour la titularisation des précaires, contre le contrat de mission, les chaires de professeurs juniors...
- ✓ Pour un recrutement des chercheuses et des chercheurs au plus près de la thèse ; contre la précarité endémique infligée aux post-doctorantes et post-doctorants ;
- ✓ Pour le recrutement de personnels techniques et administratifs à tous les niveaux et dans tous les métiers et toutes les disciplines ;
- ✓ Contre la mise en compétition des agent-es et celle des structures ;
- ✓ Pour des moyens récurrents à la hauteur des besoins, contre le financement sur projet ;
- ✓ Pour des conditions de travail et de rémunération décentes pour toutes et tous ;
- ✓ Contre l'individualisation des rémunérations, contre le Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et le Ripec (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) ;
- ✓ Contre toutes les discriminations et les violences, qu'elles soient liées au genre, à l'origine, à la sexualité, au handicap...
- ✓ Pour une véritable politique de lutte contre les inégalités femmes/hommes qui s'attaque notamment aux stéréotypes et qui s'oppose aux normes de réussite masculine.

Remettons la confiance et la coopération au centre de notre fonctionnement collectif, pour une recherche vraiment au service de la société, pour bâtir un monde solidaire, pour la collectivité et pour toutes et tous !

Le rôle du CSI de l'INS2I

Depuis 2009, l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) coordonne les recherches menées au CNRS en informatique, automatique, traitement du signal et des images, robotique et conception de systèmes sur puce. En assurant ses missions de réflexion et de recommandation, le rôle du Conseil scientifique de l'INS2I doit être de préserver l'intégrité et la spécificité des savoirs produits par des sciences de l'information qui se situent au cœur des mutations numériques contemporaines avec un impact majeur à la fois sur les autres disciplines scientifiques et sur l'ensemble du tissu socioéconomique. En outre, son rôle est aussi de défendre l'autonomie du Comité national de la recherche scientifique et en particulier le travail mené par les jurys d'admissibilité lors des concours.

